



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 04 avril 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 avril 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents** : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DELAS), Mme REBECHE, M. GOSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, GARBAY, M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), MM. LAMOTHE, DUBOS.

**Étaient excusés** : M. DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), MM. DELAS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MAULNY, Mmes GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C**

**Délibération n°2**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2024– Vote du budget primitif**

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2024.

Le budget annexe Régie Fêtes et Animations s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 107 546.35 € pour 2024. Il est précisé que le conseil d'exploitation de la régie a donné un avis favorable.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 21 546,35	(D001) 0,00	(R001) 0,00 (R1068) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)</b>	0,00	21 546,35	0,00	0,00
3	<i>Déficit / excédent</i>		21 546,35		
2	Propositions 2024 (Hors 020 - 022) (d)	107 546,35	86 000,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	21 546,35			
2	<b>Total 2023 + propositions 2024 (e = c + d)</b>	107 546,35	107 546,35	0,00	0,00
3	<i>Déficit / excédent</i>				
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>				
2	<b>Total du budget (h = e + f + g)</b>	107 546,35	107 546,35	0,00	0,00
4	<i>Déficit / excédent</i>				
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

Il est proposé à notre assemblée, sur proposition du Conseil d'exploitation de la régie Municipale des fêtes et animations d'adopter le projet de budget 2024.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A la majorité avec 4 abstentions**

**DONNE** un avis favorable au projet de budget 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Paul DARRIBEYRO



Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.